

Motion du xxx mai 2023 de M. , : « Ne scindons pas le parc Bertrand en deux ! »

MOTION

Considérant :

- que notre commune est appelée à être traversée par la voie verte d'agglomération ;
- que l'itinéraire projeté de la voie verte sur le territoire communal passe notamment au milieu du parc Bertrand ;
- que la voie verte est appelée à être fortement utilisée, et constitue « un espace public majeur permettant l'articulation entre les échelles de l'agglomération transfrontalière » ;
- qu'il conviendrait de prendre en compte le caractère remarquable du parc Bertrand, doté d'une très grande variété d'arbres ;
- que le parc Bertrand fait office de lieu de promenade et de détente pour la population ;
- que lancés à pleine vitesse, les vélos musculaires ou électriques représenteraient un danger pour les promeneurs du parc, notamment pour les jeunes enfants et les aînés ;
- que les trottoirs, les chemins pour piétons, les zones piétonnes et les autres surfaces piétonnes sont normalement réservés aux piétons ;
- que les personnes âgées ou les personnes handicapées, sont extrêmement sensibles aux gênes et devraient pouvoir continuer à se déplacer sur des surfaces qui leur sont réservées ;
- que l'Association suisse des piétons estime qu'il n'est pas souhaitable de permettre aux cyclistes d'emprunter des surfaces piétonnes ;
- que les promeneurs et les piétons ne doivent pas être dissuadés de fréquenter le parc et d'effectuer une activité physique bénéfique pour la santé.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

- de trouver un autre tracé pour la voie verte d'agglomération afin qu'elle ne traverse pas le parc Bertrand.